



## PARENTALITE ADOLESCENTE

« Comment accompagner la parentalité adolescente ? »

### Appel à projets du Fonds Houtman (ONE)

#### Introduction

Le Fonds Houtman (ONE) lance un nouvel appel à projets sur le thème de **la parentalité adolescente**. Le dossier de candidature (disponible sur simple demande) devra être renvoyé au Secrétariat du Fonds Houtman (Chaussée de Charleroi 95, à 1060 Bruxelles) **pour le 15 juin 2015 au plus tard**.

#### Contexte

En Fédération Wallonie-Bruxelles, le pourcentage moyen de bébés nés de mères de moins de 20 ans reste faible. Les données de la BDMS de l'ONE parlent de 3 % environ. Cependant elles mettent en évidence un taux plus important de mères de moins de 20 ans dans certaines régions principalement dans le Hainaut et dans le Luxembourg (arrondissements de Charleroi, Mons, Thuin, Bastogne et Marche en Famenne) ou certaines communes (Schaerbeek, Saint Josse, Seraing). Ces régions et communes sont très clairement celles possédant les indices de précarité les plus élevés.

Dans le rapport de l'OMS de 2008, la grossesse à l'adolescence fait partie des conduites à risque. Si les risques physiques concernent surtout les très jeunes mères adolescentes, la dépression du post partum semble être accrue parmi l'ensemble des mères adolescentes. Les problèmes rencontrés résultent souvent d'un cumul de difficultés dans lequel les facteurs socio-économiques jouent un rôle important : 6 mères sur 10 de moins de 20 ans cumulent une absence de revenu et un niveau de formation faible\*.

La présence d'un soutien et d'une acceptation par les proches (futur père, famille) est d'autant plus importante que les identités, les responsabilités et les places de chacun sur le plan familial et intergénérationnel sont questionnées. La grossesse est une période de vulnérabilité ou de crise qui peut soit aggraver les problèmes existants ou à l'inverse mobiliser les ressources familiales et sociales.

La littérature et les études menées sur la prévention ont montré que l'information seule ne suffit pas. Elle améliore les connaissances des jeunes sur le sujet mais ne modifie pas les comportements à risques. Le Fonds Houtman souhaite se focaliser davantage sur l'amélioration de l'accompagnement existant de ces futurs et jeunes parents et de leur enfant avec une attention particulière sur le travail en réseau.

\*J.Berrewaerts et F. Noirhomme-Renard, *Les grossesses à l'adolescence : quels sont les facteurs explicatifs, identifiés dans la littérature ?*, 2006, p 10-11

## **Orientation des projets soutenus et finalités**

Cet appel à projets s'adresse aux **acteurs du monde de la santé, de la petite enfance, de l'enseignement, et de l'aide sociale** qui sont, dans leur pratique quotidienne, confrontés à des adolescentes enceintes.

Dans le cadre de la politique de soutien à la parentalité de l'ONE, l'appel à projets vise à **promouvoir des attitudes d'accompagnement positif et en réseau envers les parents adolescents** afin d'éviter l'isolement social et de favoriser l'insertion sociale (avec une attention particulière sur la poursuite de la formation scolaire et/ou professionnelle de la jeune mère) et veiller au bon développement de l'enfant.

Le Fonds Houtman soutiendra des **recherches-actions** visant à **favoriser le soutien familial, scolaire et psychomédicosocial**. Il privilégiera donc des expériences d'accompagnement permettant de **mobiliser à la fois** les familles, l'école, les milieux d'accueil de la petite enfance et les professionnels psycho-médico-sociaux de première ligne par un travail en réseau.

L'objectif de ces recherches-actions est de dégager des pratiques positives, des outils et des recommandations.

Pour atteindre cet objectif, un accompagnement longitudinal partant **de la grossesse jusqu'à la fin de la première année de l'enfant** doit être envisagé.

Les bénéficiaires finaux des actions ou des recherches-actions devront être dans tous les cas **les jeunes parents adolescents et leur enfant**, ainsi que **les professionnels** qui les accompagnent.

## **Critères de sélection des projets**

Les actions ou les recherches-actions soutenues devront :

- Se dérouler sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, prioritairement dans les régions et communes précarisées sur le plan socioéconomique.
- Reposer sur des équipes stables et compétentes disposant d'une expérience dans le domaine de l'accompagnement de la parentalité.
- S'appuyer sur un travail en réseau et sur au moins 2 terrains d'action parmi les terrains concernés : famille, école, petite enfance, maisons d'accueil, professionnels de santé de 1<sup>e</sup> ligne, travailleurs sociaux...
- Réaliser un accompagnement longitudinal en pré et postnatal auprès des parents adolescents et de l'enfant
- Indiquer la volonté de collaborer et d'échanger avec d'autres équipes.

## **Subsidiation**

- Un montant total de **40.000 €** est consacré à l'appel à projets.
- Sauf exception, un montant maximum de **20.000 €** pourra être octroyé par recherche-action soutenue.
- La durée des recherches-actions soutenues ne pourra excéder **2 ans au maximum**.

## **Calendrier**

- Pour rappel, le dossier de candidature (disponible sur simple demande) devra être renvoyé au Secrétariat du Fonds Houtman (Chaussée de Charleroi 95, à 1060 Bruxelles) pour **le 15 juin 2015 au plus tard**, le cachet de la poste faisant foi.
- La sélection sera opérée par le Fonds Houtman durant l'été 2015.
- Les candidats seront informés des résultats de la sélection en principe en septembre 2015.
- Le démarrage des recherches-actions est prévu pour la rentrée **2015**.

<p><b><u>Adresse courrier pour l'envoi du dossier de candidature :</u></b></p> <p>Fonds Houtman (ONE) Chaussée de Charleroi 95 1060 Bruxelles</p>	<p><b><u>Pour tout autre renseignement :</u></b></p> <p>Emmanuelle Vermylen Communication Fonds Houtman 02/543.11.72 (téléphone) 02/543.11.78 (fax) <a href="mailto:Evermylen@fondshoutman.be">Evermylen@fondshoutman.be</a></p>
---	--